Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D30DAU_NO26-DE

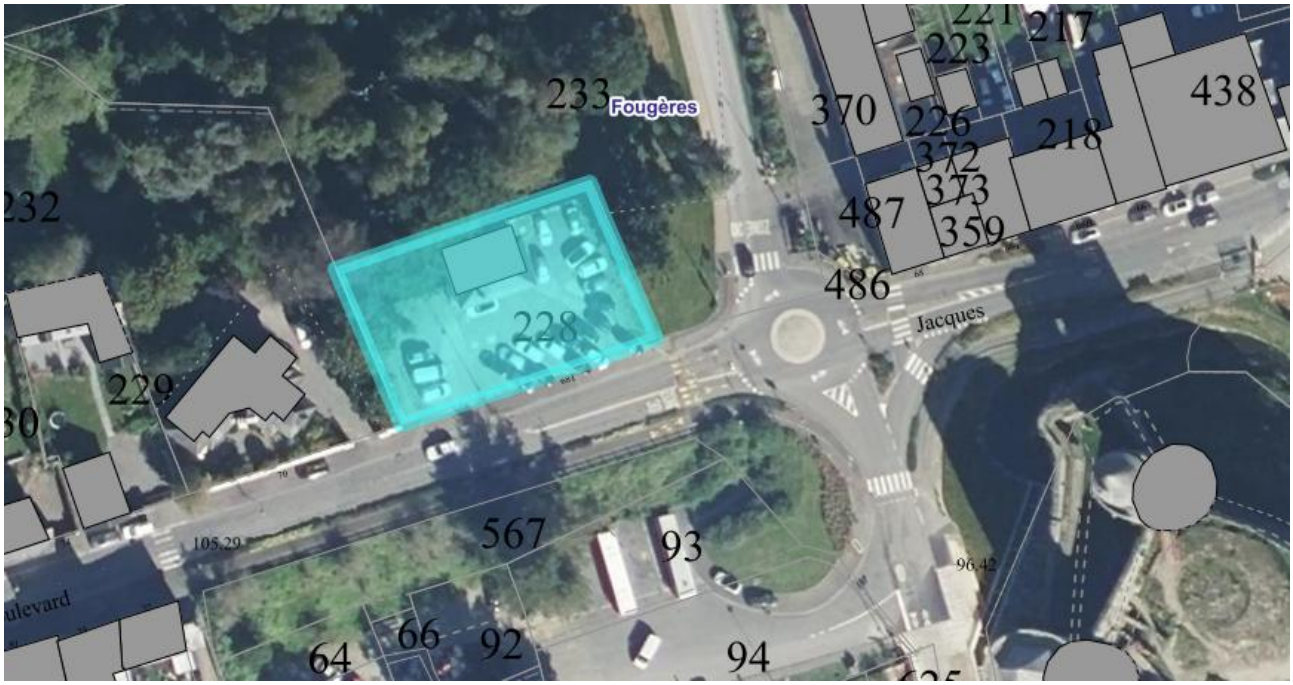
Direction de l'Aménagement Urbain - KB

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

30- ACQUISITION D'UN BATIMENT SITUE AU 68 T BOULEVARD JACQUES FAUCHEUX

Rapporteuse : Mme RAULT

La société ASL représentée par Madame DEGRENELLE Françoise sollicite la Ville pour l'acquisition à l'amiable d'un bâtiment à usage mixte avec une cellule commerciale en rez-de-chaussée et un logement au 1er étage situé 68 T boulevard Jacques FAUCHEUX.



Ce bâtiment est situé sur une parcelle cadastrée AC 228 d'une surface de 999 m², à l'entrée du site de la Carrière du Rocher Coupé et en face du Château.

Cette parcelle est située en zone naturelle NLz et est également repérée en tant qu'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil communautaire du 07/09/2026.

Cet emplacement réservé n°20 a été prévu au PLU en vue de réaliser un aménagement paysager et la création d'une structure d'accueil pour le site de la Carrière du Rocher Coupé.

Madame DEGRENELLE Françoise, représentante de la société ASL, accepte la cession de cet ensemble immobilier au prix de 175 000 euros HT et hors droits.

Les frais d'actes notariés seront à la charge exclusive de la Ville de Fougères.

Conformément aux dispositions de l'article L 1311-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines Direction immobilière de l'Etat ne sera pas sollicité pour cette acquisition puisque le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines pour une acquisition immobilière par une collectivité publique est fixé à 180 000 €.

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:32:14

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D30DAU_NO26-DE

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement durable », il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle AC 228, d'une superficie de 999 m² au prix de 175 000 € HT ;

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié qui seront rédigés par Maître JOSSELIN, notaire à Fougères, les frais afférents étant pris en charge par la collectivité.

La dépense sera imputée au budget de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:32:14+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:32:14